

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal du
9 décembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 9 décembre 2014 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
9 décembre 2014

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 9 décembre 2014

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Liste des comptes à recevoir au 9 décembre 2014
 - 6.3 Traitement des comptes recevables
 - 6.4 Indexation du salaire des élus pour 2015
 - 6.5 Adoption de la structure salariale et de la procédure d'élaboration et de maintien de la structure salariale
 - 6.6 Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes
 - 6.7 Souper pour les employés et élus municipaux
 - 6.8 Registre public des déclarations faites par un membre du conseil
 - 6.9 Transferts budgétaires
 - 6.10 Amendement au permis d'alcool
 - 6.11 Stratégie «On vise dans le 1000»
 - 6.12 Délivrance des constats d'infraction
 - 6.13 Renouvellement des assurances
 - 6.14 Affectation du surplus accumulé
 - 6.15 Avis de motion pour un règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement
 - 6.16 Avis de motion pour modifier le règlement sur le traitement des élus
 - 6.17 Achat du logiciel Adobe Acrobat
- 7 *SECURITE PUBLIQUE*
 - 7.1 Adhésion à la SPA d'Arthabaska
 - 7.2 Avis de motion pour un règlement sur les animaux
- 8 *TRANSPORT*
 - 8.1 Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal
- 9 *HYGIÈNE DU MILIEU*
 - 9.1 Adhésion à Grobec
 - 9.2 Formation pour l'officier municipal
- 10 *SANTE ET BIEN-ETRE*
 - 10.1 Approbation du budget 2015 de l'OMH de Lyster
 - 10.2 Approbation des budgets révisés 2014 de l'OMH de Lyster
 - 10.3 Projet «Clic sur les aînés»
 - 10.4 Contrat social du Réseau FADOQ
- 11 *AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT ET URBANISME*
 - 11.1 Adoption du règlement 322 modifiant le règlement de zonage 124
- 12 *LOISIRS ET CULTURE*

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 12.1 Responsable de la bibliothèque
- 12.2 SOS Parc linéaire des Bois-Francis/Route Verte
- 12.3 Adhésion à Tourisme Érable
- 13 *CORRESPONDANCES*
- 14 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 15 *VARIA*
 - 15.1 Demande des Cadets de l'aviation
 - 15.2 Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de L'Érable
 - 15.3 Demande de commandite pour le feuillet paroissial
 - 15.4 Demande de collaboration financière à Place aux jeunes Érable 2014-2015
 - 15.5 Cadeau de départ pour l'inspecteur municipal
 - 15.6 Demande de don du Marathon de l'espoir
 - 15.7 Demande d'utilisation de la Gare
- 16 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 17 *LEVEE DE L'ASSEMBLEE*

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

246-12-2014
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

247-12-2014
Inversion des points à l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

248-12-2014
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12363 à 12407	131 752.87 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	59 726.26 \$
Grand total des paiements	191 479.13 \$

ADOPTÉE

Liste des comptes à recevoir au 9 décembre 2014

La directrice générale dépose aux membres du conseil la liste des comptes à recevoir au 9 décembre 2014.

249-12-2014
Traitement des comptes recevables

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'envoyer un état de comptes à tous les contribuables qui ont un solde dû de 50.00\$ et plus en date du 9 décembre 2014.

Que le conseil municipal exige que les soldes dus des années 2013 et antérieures soient payés en totalité avant le 31 décembre 2014, sans qu'aucune entente ne soit possible, et qu'en cas de défaut

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



de paiement, les procédures de vente pour taxes débiteront en janvier 2015 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 50.00\$.

QUE le conseil municipal exige que les soldes dus pour l'année 2014 soient payés avant le 31 décembre 2014 ou qu'une entente de paiement soit prise avant cette date et qu'en cas de défaut de paiement ou d'entente à la date mentionnée, les procédures de vente pour taxes débiteront en janvier 2015 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 50.00\$.

ADOPTÉE

250-12-2014
Indexation du
salaire des élus
pour 2015

ATTENDU QUE le calcul de l'I.P.C. pour l'indexation des salaires pour l'année 2015 donne 1.06% ;

ATTENDU QUE le conseil municipal permet un taux minimal de 1.5% et maximal de 2.5% d'indexation à chaque année ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le salaire des élus municipaux soient majorés de 1.5% pour l'année 2015 à partir du 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉE

251-12-2014
Adoption de la
structure salariale
et de la
procédure
d'élaboration et
de maintien de la
structure salariale

ATTENDU la résolution 122-05-2013 qui mandatait la firme Cameron Ressources Humaines pour établir, entre autre, une structure salariale ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte la structure salariale et la procédure d'élaboration et de maintien de la structure salariale 2015 tel qu'élaboré par la firme Cameron Ressources Humaines et que nous retrouverons en annexe du présent procès-verbal.

QUE la structure salariale entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015.

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale pour modifier tous les contrats de travail de façon à tenir compte de la nouvelle structure salariale et des descriptions de tâches qui ont été approuvés par la résolution 113-05-2014.

ADOPTÉE

252-12-2014
Fermeture du
bureau municipal
pour les Fêtes

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le bureau municipal soit fermé du 19 décembre 2014 à compter de midi jusqu'au 4 janvier 2015 inclusivement.

ADOPTÉE

253-12-2014
Souper pour les
employés et élus
municipaux

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QU'UN souper des Fêtes pour les employés et les élus municipaux ait lieu le 17 janvier 2015 à 18h30 au Restaurant le Jaseur. Un montant de 25.00\$ par personne est alloué. Cette dépense sera puisée au poste (02 19000 999) Dons, commandites, promotions diverses.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Registre public des déclarations faites par un membre du conseil

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200\$.

La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de l'année 2014.

254-12-2014
Transferts budgétaires

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

Du compte :

Honoraires professionnels – admin	(02 13000 410)	-5 000\$
Services juridiques – admin	(02 13000 412)	-5 000\$
Vérification – admin	(02 13010 413)	-1 500\$
Salaire secrétaire	(02 13020 141)	-7 000\$
Cotisation employeur	(02 13010 252)	-1 000\$
Formation – voirie	(02 32000 454)	-1 500\$
Nettoyage pluvial	(02 32010 521)	-5 000\$
Installation trottoirs	(02 35500 521)	-1 500\$
Intérêt marge et frais banque	(02 99200 891)	-1 000\$

Au compte :

Honoraires prof. – édifice St-Louis	(02 59000 410)	1 000\$
Services juridiques – édifice St-Louis	(02 59000 412)	7 500\$
Activités de la St-Jean	(02 70121 447)	10 000\$
Achat aliments-boissons	(02 70122 610)	10 000\$

ADOPTÉE

255-12-2014
Amendement au permis d'alcool

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster, dont le numéro d'établissement est le 3 956 711, désire amender la demande du permis d'alcool dans le formulaire, à la page 1 ;

QUE la Municipalité de Lyster désire un changement de l'adresse d'exploitation, à la ligne 200 du formulaire ;

QUE la Municipalité de Lyster désire exploiter le permis au 2350 de la rue Bécancour à Lyster ;

QUE la Municipalité de Lyster désire modifier l'adresse de correspondance à la ligne 205 pour le 2375 de la rue Bécancour à Lyster ;

QUE la Municipalité de Lyster autorise le paiement d'un montant de 116\$ pour l'amendement de la demande ;

QUE le conseil municipal autorise Mme Suzy Côté, directrice générale, et Marie Demers, directrice générale adjointe, à signer lesdits documents.

ADOPTÉE

256-12-2014

ATTENDU que le Sommet sur la croissance démographique avait pour objectifs :

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Stratégie «On vise dans le 1000»

- De sensibiliser les acteurs locaux aux impacts négatifs (présents et futurs) d'une décroissance démographique continue dans la MRC de L'Érable (gravité de la situation) ;
- D'arrimer les différentes ressources et intervenants de L'Érable par rapport aux actions à prendre ;
- D'inciter les participants à prendre des engagements collectifs et individuels dans le but d'accueillir 1000 nouvelles personnes sur notre territoire d'ici 2020.

ATTENDU que la Stratégie On vise dans le 1000, faisant suite au Sommet, est en vigueur de 2015 à 2020 et propose des pistes d'action articulées autour de l'importance de :

- Démontrer et favoriser le dynamisme du milieu ;
- Miser sur les services de proximité et de soins de santé ;
- Diversifier l'industrie agricole et l'occupation du territoire ;
- Favoriser le recrutement de la main-d'œuvre et la rétention des jeunes ;
- Structurer le processus d'accueil des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes ;
- Assurer le maintien et la concertation intersectorielle.

ATTENDU la nécessité de favoriser la croissance démographique et par le fait même l'avenir socioéconomique du territoire de L'Érable ;

ATTENDU le besoin d'être proactif dans le développement du territoire ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Lyster s'engage à faire preuve de leadership dans l'atteinte des objectifs du sommet sur son territoire en posant les gestes suivants :

- Développer un plan marketing complémentaire au positionnement L'Érable, terre de créativité.
- Revoir et accroître la diffusion de notre programme d'incitatif à l'accès résidentiel.
- Maintenir et améliorer les activités du comité d'accueil.
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique familiale adoptée.
- Entamer une réflexion sur les moyens à développer pour permettre aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps possible dans leur milieu de vie.
- Poursuivre le projet S.O.S. ABUS afin de contrer l'isolement et la maltraitance chez les personnes âgées de la MRC.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Dany Bolduc, officier municipal, et Madame Nathalie Lizotte, adjointe administrative, à délivrer au nom de la Municipalité de Lyster, des constats d'infractions pour toutes infractions à l'une des dispositions de tous les règlements de la Municipalité de Lyster.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

257-12-2014
Délivrance des constats d'infraction

258-12-2014
Renouvellement des assurances

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal accepte la proposition de Promutuel-Appalaches St-François au montant total de 17 854.34\$ taxes incluses pour les contrats d'assurances de biens, automobiles et responsabilité civile, polices E1948614101-071, A1948614101-029, E1948614103-018.

ADOPTÉE

259-12-2014
Affectation du surplus accumulé

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal affecte à même le surplus accumulé un montant de 95 541\$ qui sera réparti pour les projets futurs suivants :

Aménagement de l'aire de repos sur le bord de la rivière	15 000\$
Poteaux du terrain de balle	20 000\$
Matières résiduelles	38 453\$
Carrières-sablières	22 088\$

ADOPTÉE

Avis de motion pour un règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement

Le conseiller Geneviève Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

Avis de motion pour modifier le règlement sur le traitement des élus

Le conseiller Lise Bouchard-Lambert donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement sur le traitement des élus.

260-12-2014
Achat du logiciel Adobe Acrobat

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat du logiciel Adobe Acrobat Pro XI au coût de 504.93\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Fournitures de bureau (02 13000 670).

ADOPTÉE

261-12-2014
Adhésion à la SPA d'Arthabaska

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise que la municipalité adhère au forfait complet de la SPA d'Arthabaska au coût de 1.89\$ par citoyen, ceci à compter du 1^{er} janvier 2015. La somme sera puisée au poste Services SPAA (02 29300 451).

QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'entente à intervenir avec l'organisme.

ADOPTÉE

Avis de motion pour un règlement sur les animaux

Le conseiller Lise Bouchard-Lambert donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur les animaux.

262-12-2014
Programme d'aide financière

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



à l'amélioration
du réseau routier
municipal

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 35 000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

263-12-2014
Adhésion à
GROBEC

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil renouvelle son adhésion à GROBEC pour l'année 2015-2016 au coût de 50\$. La somme sera puisée au poste Cotisation (02 13000 494).

ADOPTÉE

264-12-2014
Formation pour
l'officier municipal

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'officier municipal à participer à la formation «Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)» offert par la COMBEQ devant se tenir à Québec le 14 janvier prochain. Les frais de 270\$ plus taxes seront puisés au poste Formation (02 41300 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

265-12-2014
Approbation du
budget 2015 de
l'OMH de Lyster

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster indiquant une contribution de la municipalité de 3 179\$.

QUE la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE

266-12-2014
Approbation des
budgets révisés
2014 de l'OMH
de Lyster

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le budget 2014 révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster daté du 4 novembre 2014 et indiquant une contribution de la municipalité de 4 821\$.

QUE le conseil municipal approuve le budget 2014 révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster daté du 11 novembre 2014 et indiquant une contribution de la municipalité de 4 835\$.

ADOPTÉE

Projet «Clic sur
les aînés»

Reporté en janvier

267-12-2014
Contrat social du
Réseau FADOQ

ATTENDU que nous reconnaissons que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à tous les aînés du Québec ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal s'engage à :

1. Prévoir l'impact de toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des aînés, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour tous les aînés.
2. Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes nos actions.
3. Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être, et leur appartenance à la société.
4. Contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aucune personne n'est venue signer le registre de demande d'approbation référendaire qui était accessible au bureau municipal du 18 au 28 novembre 2014 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Règlement numéro 322 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin d'ajouter un usage dans la zone 14AD».

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Madame Pierrette Fradette comme responsable de la bibliothèque pour l'année 2015.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte ;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 met en péril l'existence du Parc linéaire des Bois-Francis et sa pérennité ;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur le Parc linéaire des Bois-Francis ;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura un impact économique négatif régional puisque selon l'étude réalisée en 2010 «État de la pratique du vélo au Québec» par Écho sondage, les cyclotouristes qui circulent sur le Parc linéaire des Bois-Francis et les piste cyclables des autres MRC du Centre-du-Québec, dépensent annuellement près de 2 400 000\$ en frais d'hébergement, de restauration, divertissement et autres ;

ATTENDU QUE depuis 2008 le Parc linéaire des Bois-Francis, par le biais de différentes subventions et des MRC d'Arthabaska et de l'Érable, a investi près de 1.4 million en réfection et améliorations de ses infrastructures sur le sentier, sur cette ancienne emprise ferroviaire appartenant au gouvernement du Québec ;

268-12-2014
Adoption du règlement 322 modifiant le règlement de zonage 124

269-12-2014
Responsable de la bibliothèque

270-12-2014
SOS Parc linéaire des Bois-Francis/Route Verte

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ATTENDU QUE le Parc linéaire des Bois-Francis, un tronçon majeur des 5 358 km, de la Route verte, est un réseau cyclable bénéfique pour la santé de tous et pour la promotion des saines habitudes de vie ;

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lui demandant de rétablir le volet 4, visant l'entretien de la Route verte.

ADOPTÉE

271-12-2014
Adhésion à
Tourisme Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité accepte de participer au plan partenaire touristique du CLD de l'Érable pour un coût de 180.00\$ plus taxes pour l'année 2015. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions – loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

Période de
questions

Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.

272-12-2014
Demande de
contribution
Cadets de
l'aviation

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 50\$ en appui financier aux Cadets de l'aviation Escadron 814 Optimiste Plessisville. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

273-12-2014
Demande d'aide
financière de la
Maison du CLDI
de L'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 250\$ en aide financière à la Maison du CLDI de l'Érable. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

274-12-2014
Demande de
commandite pour
le feuillet
paroissial

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ à la Fabrique Sainte-Anastasie-de-Lyster pour l'insertion de la carte d'affaire de la municipalité dans le feuillet paroissial pour l'année 2015. Cette dépense sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

275-12-2014
Demande de
collaboration
financière à
Place aux jeunes
Érable 2014-
2015

Considérant les engagements de notre municipalité dans la Stratégie 2015-2020 ;

Considérant les engagements de Place aux jeunes dans l'aide apporté pour l'atteinte de nos Engagements ;

Considérant l'importance d'unir nos forces pour l'atteinte de l'objectif « On vise dans le 1000 » ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de contribuer à Place aux jeunes pour un montant de 850\$. Cette dépense sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999) et sera déboursée en janvier 2015.

ADOPTÉE

276-12-2014
Cadeau de départ pour l'inspecteur municipal

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise un montant de 500\$ pour l'achat d'un cadeau et de certificats-cadeaux pour le départ à la retraite de l'inspecteur municipal. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

277-12-2014
Demande de don du Marathon de l'espoir

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise un montant de 200\$ pour le Marathon de l'espoir qui aura lieu le 14 décembre prochain. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

278-12-2014
Demande d'utilisation de Gare

ATTENDU la demande de l'Association du Sémaphore afin d'utiliser la Gare tous les premiers vendredis de chaque mois de mai à octobre 2015 afin de présenter des manifestations artistiques ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve cette initiative de développement culturel de la part d'un groupe issu du milieu et accepte que l'Association du Sémaphore utilise les installations de la Gare sans frais pour les événements présentés durant l'année 2015.

ADOPTÉE

279-12-2014
Adoption du procès-verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

280-12-2014
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 21.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 9^e jour de décembre 2014.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière